

Association « Collectif sans pesticides »
Mairie, 8 rue du lavoir
44290 MASSERAC

Le 28 mars 2019



Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique
Préfecture de Loire-Atlantique
6, quai Ceineray - BP 33515
44035 Nantes Cedex 1

Courrier recommandé avec A.R.

Objet : Enquête publique SCEA de Saint Yves – Guémené Penfao 44290 n° 2018/ICPE/233 en date du 9 août 2018

Monsieur le Préfet,

Nous vous avons écrit à plusieurs reprises pour vous alerter sur ce dossier, mais également pour solliciter de votre part un rendez-vous, courriers auxquels vous avez souhaité ne pas répondre.

Plus de 3 mois après la mise en ligne sur votre site du rapport du Commissaire enquêteur concernant cette enquête publique, nous apprenons qu'un avis positif aurait été émis par le Coderst le 22 Mars 2019.

Nous sommes surpris de cette éventuelle décision, au vu du rapport émis, des très multiples contributions à cette enquête publique, de la très forte opposition des habitants de cette région à ce projet, surpris aussi par un avis donné plus de 3 mois après la fin de l'enquête. C'est pourquoi, nous nous permettons de vous rappeler certains points

- Le rapport du Commissaire Enquêteur donnant un avis défavorable :

Nous vous rappelons le « Rapport et Conclusions » du commissaire enquêteur finalisé le 13 Décembre 2018 et publié sur le site www.loire-atlantique.gouv.fr le 21 Décembre 2018

Le commissaire enquêteur a produit un travail très sérieux et très bien documenté qui permet de se rendre compte des différentes nuisances que produirait cette extension si elle devait être autorisée par vous-même.

Dans son rapport, le commissaire-enquêteur cite non pas une mais au moins sept raisons qu'il a de rendre un avis défavorable.

Il met en évidence l'indispensable respect du principe de précaution concernant l'utilisation de pesticides à proximité de Massérac et l'incompatibilité du dossier avec le SAGE Vilaine. Il mentionne l'insuffisance des études d'impacts concernant la sauvegarde de la biodiversité, le maintien des haies, l'émanation d'ammoniac, les nuisances olfactives, sonores et celles liées aux transports entre les deux sites d'exploitation.

D'autres arguments sont également avancés concernant l'utilisation de soja OGM alors que par ailleurs l'exploitant met en avant le principe d'auto-alimentation.

Il est clairement analysé que ce type de projet a un ratio emploi par hectare très faible et n'est donc nullement créateur d'emploi.

Enfin, le commissaire enquêteur évoque les « grosses incertitudes » concernant la maîtrise des terres et donc le devenir du plan d'épandage sur 225ha.

Ce rapport d'enquête valide les remarques et contributions émises par les opposants qui ne comprendraient donc pas que vous puissiez donner une autorisation à cette extension.

- Une population très motivée contre le projet :

La population des communes sur lequel le projet est prévu n'a plus accès à une eau potable à son robinet depuis plusieurs mois. La situation ne s'améliore pas. Encore une nouvelle fois, en Février 2019, la dernière analyse de l'eau sur la présence des pesticides sur le captage, vient d'être mise en ligne et une nouvelle fois en février, l'eau a été déclarée : Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité, et cela sans discontinuer depuis janvier 2016, avec une augmentation permanente de pesticides retrouvés dans nos eaux, malgré des analyses très sélectives, puisqu'une minorité des produits utilisés ne sont pas analysés. Malgré les différents vœux des élus de nos communes, l'épandage par des agriculteurs de produits interdits se poursuit sur le marais, épandage qui va encore aggraver la situation catastrophique du captage.

C'est en grande partie la raison pour laquelle l'ensemble des habitants de la zone concernée par ce projet a été (et reste) très motivé et a contribué de façon tout à fait constructive à l'enquête publique, d'où la prolongation de la durée de celle-ci.

Pendant l'enquête, une manifestation a eu lieu sur la commune de Guémené Penfao regroupant les habitants, collectifs et associations, pour s'opposer au projet.

Une réunion publique, fortement plébiscitée par les différents opposants a été organisée, mais n'a pas permis d'obtenir les réponses et les engagements souhaités sur les nombreux impacts négatifs que cette demande d'extension produirait.

De très nombreuses contributions défavorables au projet, très bien argumentées par les habitants, mais également par de très nombreux Établissements Publics, Syndicats, Collectifs et Associations ont montré l'urgence à dénoncer de tels projets.

3 pétitions remises au commissaire enquêteur lors de cette enquête montrent la très forte motivation de l'ensemble de la population contre ce projet.

- Un projet et des actes toxiques pour l'environnement :

Sans revenir sur le détail du projet, très bien synthétisé dans le rapport du Commissaire enquêteur, il est important de préciser que le dossier déposé par le porteur du projet est notablement incomplet, notamment par l'absence d'études et analyses sur la quasi-totalité des impacts et nuisances sur l'environnement, par l'absence de la prise en compte de la totalité des impacts sur un établissement connexe au projet (EARL de Guémé) et la non utilisation des MTD pour diminuer l'impact de ces différentes nuisances.

Des actes répréhensibles (suppression de talus, arrachage de plusieurs km de haies, assèchement de zones humides, ...) commis par cet éleveur – qui perçoit par ailleurs de très grosses subventions, voire même des aides de la Chambre d'agriculture pour replanter ces haies arrachées - ne doivent pas rester sans sanction.

Alors que le marché et la consommation de la viande en France est en très forte diminution, nous ne pouvons continuer à voir naître un tel projet au profit d'un grand groupe coopératif et d'une seule famille sur notre territoire, et dont la seule résultante pour la population est la dégradation continue de son environnement. Si de nouveaux projets de production de viande naissent ou se transforment, ça ne peut être que pour plus de qualité et moins d'impacts environnementaux.

- Votre décision :

Compte tenu de la situation de l'eau dans notre secteur, des nuisances environnementales et des impacts très négatifs pour l'ensemble de la population et compte tenu des éléments

factuels montrant le peu de respect de la famille du porteur de projet pour les lois en vigueur, il nous paraîtrait incroyable qu'un tel projet puisse être accepté.

Les attentes des habitants du territoire concernant cette décision sont très fortes.

Nous attendons de votre part une décision défavorable quant à la poursuite de ce projet.

Nous devons ensuite continuer à œuvrer sur nos objectifs notamment sur la priorité absolue de la population qui est la qualité de l'eau à nos robinets. Ce travail consiste principalement à faire prendre conscience à tous (Autorité, Services publics, Monde agricole, ...) de la nécessité de revoir l'évolution des méthodes d'élevage, des pratiques culturales et bien entendu d'interdire l'utilisation de pesticides sur tout notre territoire.

Nous avons besoin de vous pour préserver notre qualité de vie et lutter contre tout ce qui lui porte atteinte.

Nous souhaitons également vous informer que l'Association « Collectif sans Pesticides » organise un rassemblement des « coquelicots » et de tous les opposants à ce projet d'Extension le vendredi 5 avril à 18h30 sur Guemené Penfao.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour l'Association « Collectif sans pesticides »

*Association « Collectif sans pesticides » : association de type collégiale, régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, dénommée « Collectif sans pesticides... ».